



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024-04-09-3**

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

Date de convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

L'An Deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, le Maire.

**PRESENTS:** RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle, MONCLA Dominique, CAZET Joëlle, HOURQUET Anthony, BARRIERE Tom, AYSE Patrick, CAZABAN Alexandre, CAZET Michel

**ABSENTS:** LEGRAND Stéphane

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Caroline RUIZ

**Objet: Travaux de voirie 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur la voirie communale chemin Larroundade.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé, par la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide financière aux communes « Solidarités Territoriales », à subventionner les travaux de voirie à hauteur de 40 % du montant HT, dans la limite de 14 531 € HT par programme annuel et de 10% de bonus écologique si l'opération est éligible.

Monsieur le Maire souligne également la nécessité et l'urgence d'effectuer ces travaux, en raison de l'état de la voirie.

Il présente donc aux membres du Conseil Municipal celle de l'entreprise COLAS, rue Alfred Nobel à PAU d'un montant de 14 995.52 € HT, soit 17 994.62 € TTC.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDENT** de retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour les travaux communaux, d'un montant de 14 995.52 € HT, soit 17 994.62 € TTC.

**PRÉCISENT** que le financement de cette opération sera réalisé de la manière suivante :

- subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques: 7 497.76 € HT

- fonds libres: 7 497.76 € HT

**TOTAL 14 995.52 € HT**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZET

